

MAIRIE DES ALLUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des ALLUES (SAVOIE)

Par arrêté municipal n°82/2025 en date du 26 mars 2025, Monsieur le Maire de la commune des ALLUES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Allues.

Monsieur Pierre MARIN et Monsieur Hugues ASPORD ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par décision n° E25000032/38 du 19 février 2025 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente et un (31) jours **du mardi 15 avril 2025 à 9h00 au jeudi 15 mai 2025 à 16h30 à la Mairie des ALLUES (124 rue de la Resse, 73550 Les ALLUES)** aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, exceptés les jours fériés). Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie des Allues les :

- mardi 15 avril de 9h à 11h30
- mercredi 7 mai de 9h à 11h30
- jeudi 15 mai de 14h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - «PLU Modification n°3 » - Mairie des ALLUES - 124 , rue de la Resse - 73550 LES ALLUES.

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observations de manière dématérialisée en les adressant électroniquement à <https://www.registre-dematerialise.fr/6019/> ou en les déposant directement sur le registre dématérialisé à : <https://www.registre-dematerialise.fr/6019/>.

Le dossier sera également téléchargeable sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6019/>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie des ALLUES, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie des ALLUES et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/6019/>.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire des Allues et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.